



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crimes

Question écrite n° 3378

Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre d'homicides commis chaque année en France depuis 2002. Il souhaite connaître ce renseignement par année civile et par tableau distinguant département par département.

Texte de la réponse

Les éléments statistiques sollicités relèvent davantage des données dont dispose le ministère de l'intérieur. S'agissant du traitement judiciaire de ces faits, entre 2002 et 2011, le nombre de condamnations inscrites au casier judiciaire national des chefs d'homicide volontaire prévu par l'article 221-1 du code pénal, d'homicide volontaire concomitant à un autre crime ou délit prévu par l'article 221-2 du code pénal, d'homicide volontaire aggravé prévu par l'article 221-4 du code pénal et d'assassinat prévu par l'article 221-3 du code pénal se situe en moyenne autour de 473 condamnations. En termes d'amplitude, le nombre de condamnations le plus important est intervenu en 2007 avec 556 condamnations et le nombre le plus bas est de 392 condamnations correspondant à l'année 2011(les données sont toutefois provisoires pour 2011). Ces condamnations sont prononcées par l'ensemble des juridictions compétentes en matière criminelle concernant tant les majeurs que les mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3378

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4816

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2287